RCS : BEAUVAIS
Code greffe : 6001

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BEAUVAIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1969 B 00016
Numéro SIREN : 526 920 160
Nom ou dénomination : S2F FLEXICO

Ce dépôt a été enregistré le 09/06/2023 sous le numéro de dépôt 2029

S2F FLEXICO
Société par actions simplifiée au capital de 1.666.380 euros
Siège social : 1, rue Etienne Moulin – 60119 Hénonville
RCS Beauvais 526 920 160
(la « **Société** »)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 9 JUIN 2023

[...]

PREMIERE RESOLUTION

*Augmentation du capital social d'un montant nominal de 305.460 euros par l'émission de 15.273 actions ordinaires, d'une valeur nominale de 20 euros chacune (l'« **Augmentation de Capital** ») – Pouvoirs à conférer au Président*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires,

[...]

décide d'augmenter le capital social d'un montant nominal de 305.460 euros, pour le porter de 1.666.380 euros à 1.971.840 euros, par l'émission de 15.273 actions ordinaires nouvelles (les « **Actions Nouvelles** »), d'une valeur nominale de 20 euros chacune (l'« **Augmentation de Capital** »),

[...]

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

[...]

TROISIEME RESOLUTION

*Réduction du capital social d'un montant nominal de 305.460 euros par voie de rachat de 15.273 actions de la Société de 20 euros de valeur nominale chacune et annulation desdites actions (la « **Réduction de Capital** ») – Pouvoirs à conférer au Président*

L'Assemblée Générale, statuant à l'unanimité,

[...]

décide de réduire le capital social d'un montant nominal de 305.460 euros, pour le ramener (sous réserve de la réalisation définitive de l'Augmentation de Capital) de 1.971.840 euros à 1.666.380 euros, par voie de rachat d'actions de la Société (la « **Réduction de Capital** »),

[...]

rappelle qu'en application des dispositions de l'article L. 225-205 et R. 225-152 du Code de commerce,

la Réduction de Capital n'étant pas motivée par des pertes, les créanciers de la Société ont la possibilité de former opposition à la Réduction de Capital dans un délai de vingt (20) jours à compter de la date du dépôt au Greffe du Tribunal de commerce de la présente décision de réduction de capital,

[...]

prend acte que, par le seul fait de leur rachat, les actions ainsi rachetées seront annulées et ne donneront pas droit aux dividendes mis en distribution postérieurement que ce soit au titre de l'exercice en cours ou de l'exercice précédent,

[...]

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

[...]

SEPTIEME RESOLUTION

Pouvoir pour l'accomplissement des formalités

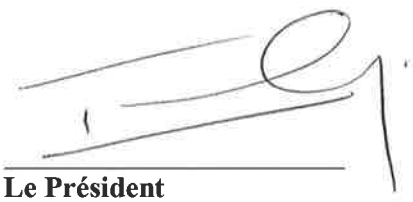
L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

donne tous pouvoirs au porteur de l'original, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

[...]

Certifié conforme,



Le Président
Madame Isabelle MOULIN